2007-04130/

Ministère des Finances

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 23 août 2007
2007-067

Le nouveau gouvernement du Canada établit un groupe de travail chargé d'élaborer un nouveau code de pratique volontaire pour les transferts électroniques de fonds et les services bancaires électroniques

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a annoncé aujourd'hui que le ministère des Finances a invité des représentants de l'industrie, des groupes de consommateurs et des administrations provinciales à participer à un groupe de travail chargé d'élaborer un nouveau code de pratique volontaire pour les transferts électroniques de fonds et les services bancaires électroniques.

« Les Canadiennes et les Canadiennes se servent de plus en plus des services bancaires électroniques pour régler leurs factures et utiliser leur argent durement gagné », a déclaré le ministre Flaherty. « Ce groupe de travail étudiera les nouvelles méthodes de paiement électronique ainsi que les moyens de renforcer la protection des consommateurs, et ce, afin que tous les Canadiens reçoivent le meilleur niveau de service des excellentes institutions financières canadiennes. »

Le gouvernement s'est engagé à favoriser l'adoption d'un tel code dans le livre blanc intitulé *Examen de 2006 de la législation régissant les institutions financières – Propositions pour un cadre législatif efficace et efficient pour le secteur des services financiers*.

On vise à ce que le nouveau code s'appuie sur l'exemple réussi du *Code de pratique canadien des services de cartes de débit*, adopté en 1992, de manière à englober toutes les formes d'opérations de débit et de services bancaires électroniques, que celles-ci soient effectuées en personne ou électroniquement.

« Les marchés fonctionnent à leur mieux en régime de concurrence et lorsque les consommateurs disposent de l'information dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés. Plus important encore, ainsi que le démontre le code relatif aux cartes de débit, les codes d'application volontaire et d'autres solutions initiées par les marchés peuvent réellement améliorer la protection des consommateurs. J'espère que nous assisterons à des échanges intéressants sur cette importante question », a conclu le Ministre.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

Nathalie Gauthier
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.